

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire aussi me joindre au débat sur cet amendement tendant à reporter le pouvoir d'emprunt à six mois. Le gouvernement demande à la Chambre de lui permettre d'emprunter 22 milliards de dollars environ. Nos vis-à-vis en particulier nous ont souvent signalé l'importance de s'attaquer au déficit et à tous ces méfaits. A bien des égards, je suis d'accord. Le déficit a des répercussions néfastes. Manifestement, le gouvernement, du fait qu'il doit consacrer chaque année des milliards de dollars rien que pour payer l'intérêt de notre dette, est moins en mesure d'offrir les biens et les services qui nous font cruellement défaut. Pourtant, je trouve vraiment regrettable la façon dont les ministériels, et je dois dire un assez bon nombre d'éditorialistes, présentent le débat.

Le gouvernement parle de solutions possibles. Selon lui, le rapport du groupe de travail Nielsen en présente quelques-unes. Nous aurons à décider laquelle choisir. Le gouvernement a également saisi le Parlement et la population de deux solutions permettant de réduire le déficit, soit des compressions dans les programmes et les dépenses du gouvernement ou une augmentation d'impôts. Au moyen de ce budget, le gouvernement a sabré dans une foule de programmes et nous subirons les conséquences de son initiative dans les années à venir. En outre, de nouveaux gros prélèvements d'impôt ont alourdi le fardeau du contribuable moyen. Un petit calcul suffit pour constater que les contribuables gagnant de gros revenus et les grandes sociétés ne sont pas appelés à faire le même genre de sacrifice. Encore une fois, on demande aux salariés ordinaires de déboursier davantage pour combler le déficit. Toutes les nouvelles taxes perçues par le gouvernement s'élèvent à près de \$1,300 par an pour une famille moyenne.

Évidemment, partout dans le pays, on commence à faire valoir que ces taxes sont injustes. La colère commence à gronder chez les contribuables aux revenus moyens, qui voudraient bien savoir pourquoi le gouvernement ne met pas en pratique ce qu'il prêche, c'est-à-dire pourquoi il ne se serre pas lui-même la ceinture? Je crains que cette solution limitée que propose le gouvernement soit en réalité un piège pour les Canadiens. En laissant croire que seulement deux choix sont possibles, c'est-à-dire l'augmentation du fardeau fiscal ou la réduction des services, le gouvernement espère exaspérer les contribuables à revenus moyens à un point tel que, dans son prochain budget, le ministre des Finances (M. Wilson) pourra impunément réduire les dépenses gouvernementales, en coupant surtout les crédits des programmes sociaux. Je crains vraiment que l'on ne soit en train de nous tendre un piège. Il ne s'agit pas de choisir entre l'augmentation de l'impôt et la réduction des dépenses et des programmes fédéraux, surtout des programmes sociaux.

● (1520)

Il existe une troisième dimension dont le gouvernement ne tient pas compte dans l'ensemble. Ce sont les concessions cachées, les dépenses gouvernementales qui ne figurent jamais dans les livres. J'en avais parlé assez longtemps lors du débat sur le budget. J'avais calculé que la valeur des impôts reportés s'élevait à quelque 30 milliards. J'ai proposé au gouvernement d'imposer un intérêt de 10 p. 100 sur ce montant ce qui lui procurerait ainsi des recettes de 3 milliards par année lui permettant de réduire le déficit. J'ai rappelé qu'en 1982 la Banque royale du Canada dont les avoirs dépassaient 85

milliards, avait fait quelque 358 millions de bénéfices sans payer un cent d'impôt. Les caissières de la Banque royale du Canada ont payé plus d'impôt en 1982 que la banque elle-même.

Et ce n'est là que le sommet de l'iceberg. Le pompiste qui travaillait pour Shell Oil en 1982 a payé plus d'impôt que la compagnie elle-même. A mon avis, ce sont ces concessions fiscales, cet aspect caché du budget, les chiffres qui ne figurent jamais dans un exposé budgétaire, les pertes de revenus du fait de ces concessions et des échappatoires, tous ces éléments qui sont à l'origine de notre déficit élevé.

Si les banques avaient payé le taux d'imposition prévu dans la loi, soit 49.5 p. 100, le Trésor public se serait enrichi de 4 milliards de dollars. De 1977 à 1983, la plupart des banques, même celles dont les avoirs valent des milliards et dont les gains s'élèvent à des centaines de millions par année, n'ont payé que très peu d'impôt. Quelques-unes comme la Banque royale en 1982, n'en ont pas payé du tout. Elle ont même bénéficié d'un crédit d'impôt cette année-là, crédit dont la valeur globale a atteint quelque 26 millions. Peut-on imaginer que nous leur avons donné une pareille somme?

Voilà pourquoi je dis aux Canadiens que le débat ne devrait pas porter sur l'imposition des contribuables à revenus moyens ou la réduction des dépenses de l'État, mais plutôt sur un troisième aspect du problème, c'est-à-dire les allègements fiscaux dont les riches et les grandes sociétés bénéficient au Canada depuis des années et des années.

Si le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent avaient appliqué une politique fiscale équitable, nous n'aurions pas le déficit que nous déplorons aujourd'hui. Il est vraiment faux de prétendre que nous, les Canadiens, vivons au-dessus de nos moyens, que nos programmes sociaux sont trop généreux, qu'il faut nous serrer la ceinture.

Si l'on compare ce que le Canada dépense pour ses programmes sociaux en proportion du produit national brut avec ce qu'y consacrent les autres pays occidentaux industrialisés, on verra que cette proportion est chez nous l'une des plus faibles. Elle est plus faible qu'en France, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en Angleterre.

Il est faux de prétendre que le Canada n'a pas les moyens de se payer ses programmes sociaux, que nous dépensons trop pour la santé et l'éducation, l'assurance-chômage et les pensions, et qu'un pays aussi riche que le nôtre ne peut se permettre ces programmes alors que l'Italie, la Hollande, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark et la Suède le peuvent tous. Nous devrions nous demander aujourd'hui si nous avons une fiscalité équitable ou si nous devrions permettre aux riches et aux grandes sociétés de continuer à bénéficier de dégrèvements fiscaux. Si le gouvernement tient vraiment à résoudre le problème du déficit, qu'il instaure donc une fiscalité équitable au moyen d'une réforme. On pourrait alors résoudre le problème du déficit et asseoir le pays sur une base financière saine. Voilà pourquoi j'appuie la motion dont nous sommes saisis prévoyant le renvoi du projet de loi à six mois.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, il me fait plaisir également de prendre part à ce débat sur l'amendement au projet de loi C-99 sur le pouvoir d'emprunt. Il me fait également plaisir aussi d'appuyer cet amendement au nom de mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans)